



DECISION N°2025-09

Portant sur les prestations suivantes :
« PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET VITRERIE DU SIEGE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX »

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 29 septembre 2021 autorisant la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents qui peuvent être passés dans le cadre de la procédure adaptée d'un montant maximal de 100 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne conduisant pas à un montant total du marché supérieur à 100 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Les crédits étant inscrits au budget,

DECIDE,

De passer avec NERA PROPLETE un marché public de Services, pour la réalisation des prestations suivantes « PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET VITRERIE DU SIEGE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX » d'un montant de 26 826.00 € HT soit 32 191.20 € TTC.

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le 07/04/2025

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux


Jacqueline BOUYAC



Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20250408-DEC-2025-09-AR-AR
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

